



Fonds de Consolidation de la Paix République Centrafricaine



FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX RAPPORT DESCRIPTIF ANNUEL SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

PERIODE COUVERTE PAR LE RAPPORT: 1 JANVIER – 31 DECEMBRE 2009

Soumis par : Thérèse ZEBBA,
Représentante Résidente de l'UNFPA
Contact :
Tél: + 236 21 61 08 67/+236 21 61 77 07
(Bureau)/+236 75 05 02 02/+236 75 32 25 81 (mobile) ;
e-mail : zeba@unfpa.org

Pays : République Centrafricaine
Domaine Prioritaire : Promotion
de la Bonne Gouvernance
et l'Etat de Droit

N° du Projet : PBF/CAF/A-1
MDTF Office Atlas N°: 00066658
Intitulé du Projet : Autonomisation des femmes
affectées par les conflits pour la reconstruction
communautaire et la consolidation de la paix dans les
préfectures de l'Ouham et l'Ouham-Pende

Organisation(s) UN participant(s):
Fonds des Nations Unies pour la
Population (UNFPA)

Partenaires de mise en œuvre:
Comité International des Femmes Africaines pour le
Développement (CIFAD, ONG locale).

Budget du Projet (FCP) :
\$686,200

Durée du Projet (mois): 12 mois
Date de transfert : 12 janvier 2009
Date d'achèvement : (11 janvier 2010) ; 30 juin 2010
La durée du projet lors de la signature de la convention
le 29 décembre 2009 était de douze (12) mois. En
d'autres termes, les activités devaient prendre fin le 11
janvier 2010. Compte tenu des quelques difficultés
rencontrées la date d'achèvement a été révisé au 30 juin
2010 suite à l'accord du Comité de Pilotage du Fonds
de Consolidation de la Paix.
Révisions/Rallonges Budgétaires : Aucune révision
budgétaire n'a été réalisée pour réduire ou augmenter le
budget en 2009.

RAPPORT NARRATIF ANNUEL

I. But

- **Objectif global:** Renforcer le rôle des femmes affectées par les conflits au sein de leurs familles et de leurs communautés et de promouvoir leur réhabilitation socioéconomique en vue de leur participation effective aux actions de reconstruction communautaire et de consolidation de la paix en RCA.
- **Résultats :** D'ici 2010, au moins 200 femmes affectées par les conflits réalisent des revenus stables et participent aux activités en matière de Santé de la Reproduction (SR), VIH et SIDA, Violences Basées sur le Genre (GBV) et consolidation de la paix.
- **Lien entre le Projet et le Plan Prioritaire, ainsi que le lien avec les objectifs de consolidation de la paix en République centrafricaine.**

La République Centrafricaine est confrontée depuis 2002 à une crise politico-militaire sans précédent dans son histoire. Les affrontements armés entre les forces de défense régulières et les groupes de rebelles ou les bandes armées non contrôlées ont eu des répercussions profondes sur l'intégrité du territoire national, notamment les préfectures situées au Nord. Des mouvements intenses des populations exposées à la violence des affrontements sont régulièrement observés dans les zones de conflits où les femmes ont été davantage appauvries à la suite de la destruction du tissu socioéconomique et de l'effritement des activités d'autopromotion ou d'autosubsistance.

Or, quand les femmes s'appauvrissent, ce sont les familles, les communautés et les nations qui en souffrent. En effet, des études ont montré qu'il était rentable d'investir dans les femmes puisque, quand elles ont des moyens, elles les investissent généralement pour l'éducation et la santé de leurs enfants, qui jouissent alors de meilleures perspectives d'emploi et de vie. Dans beaucoup de régions, en particulier en milieu rural, il a été prouvé que l'augmentation des revenus des femmes peut contribuer efficacement à réduire non seulement la pauvreté, mais également la pénibilité et la charge du travail et à rehausser leur statut social, ce qui leur donne le temps de s'investir dans des activités de mobilisation et de sensibilisation pour la reconstruction communautaire et la consolidation de la paix.

C'est ainsi que le projet d'autonomisation des femmes a été conçu et mis en œuvre pour appuyer les femmes affectées par les conflits, à savoir les veuves, les déplacées, les retournées/rapatriées, les victimes de violences basées sur le genre, les femmes et filles vivant avec ou affectées par le VIH, les femmes et les filles de la rue, les filles-mères, pour relancer les initiatives d'autopromotion ou activités génératrices de revenus dans les préfectures de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé. Il s'inscrit également dans le cadre de l'application de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité qui reconnaît les conséquences des conflits sur les femmes et recommande la prise en compte de leurs besoins et leur participation dans les efforts de promotion et de consolidation de la paix.

II. Ressources

II.1 Ressources financières:

En dehors des ressources du Fonds de Consolidation de la Paix, la mise en œuvre des activités du projet a bénéficié du financement de l'UNFPA pour un total de \$ **20,000** en 2009. Ces fonds ont permis de doter le CIFAD d'équipements et matériels informatiques, de louer deux véhicules pour la réalisation de la micro-évaluation laquelle a abouti à la sélection d'une soixantaine d'associations/groupements féminins devant bénéficier de l'appui technique, matériel et financier pour la promotion des activités génératrices de revenus en vue de contribuer à la reconstruction communautaire et la consolidation de la paix. Ils ont servi également à l'achat de deux motos mises à la disposition des chefs de secteur social de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé pour l'encadrement et le suivi des activités desdits groupements/associations féminins.

Bonnes pratiques et contraintes dans les procédures financières

La gestion financière du projet est basée en grande partie en 2009 sur l'exécution nationale par l'ONG nationale CIFAD. Les fonds ont été mis à la disposition de l'ONG à travers des avances trimestrielles faites sur la base du formulaire harmonisé *Autorisation de financement et confirmation des dépenses* (FACE), ainsi que des fiches de planification d'activité justifiant sommairement celle-ci, présentant les stratégies de mise en œuvre et le budget détaillé de l'activité. L'utilisation de ce formulaire pour lequel les partenaires de mise en œuvre du projet ont été formés au préalable a permis progressivement de simplifier les tâches administratives concernant l'autorisation des dépenses ou la remise d'espèces à ceux-ci. Par ailleurs, il faut noter que cette approche a été également un gage pour la responsabilisation des partenaires de mise en œuvre, et partant l'appropriation de la gestion financière et opérationnelle des activités du projet.

En dépit des avantages évoqués ci-dessus, des contraintes liées à la nature du formulaire et à la maîtrise de celui-ci ont quelques fois joué sur la performance de l'exécution du projet. En effet, comme tout nouvel outil, les partenaires ont eu des difficultés au début pour élaborer les fiches de planification d'activités et remplir convenablement le formulaire. Ceci a eu pour conséquences des retards dans la soumission du formulaire de demande d'avance et partant dans le décaissement à temps réel des fonds.

II.2 Ressources humaines:

L'exécution du projet a été essentiellement faite par un personnel national composé d'une Consultante Nationale en Genre et d'un Assistant Administratif et Financier, tous deux appuyés par l'Assistant au Représentant en Charge des questions de Population, Développement et Genre et du Chargé de programme en matière de Population et Développement. En d'autres termes, aucun personnel international n'a été sollicité en 2009.

III. Arrangements de Mise en œuvre et de Suivi du Projet

III.1 Modalité de mise en œuvre

Le Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale et de la Famille est le responsable de la mise en œuvre du projet. Pour la Coordination des activités du projet, un comité de pilotage présidé par le Directeur de Cabinet du Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale et de la Famille a été mis en place suite à l'arrêté n°003/MASSNF/DIR.CAB/-09 signé le 19 février 2009 par Mme le Ministre des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale et de la Famille. Ce comité de pilotage composé des services publics, des organisations internationales et de la société civile devait se réunir une fois par trimestre ou autant que de besoin. Toutefois, il faut noter que pour des raisons diverses le comité s'est réuni seulement trois fois en 2009 pour : (i) examiner le plan de travail et s'approprier le document du projet ; (ii) examiner le rapport de la micro-évaluation et retenir les groupements/associations féminins ; (iii) s'informer des difficultés relatives à la mise en œuvre du projet et donner des orientations pour atteindre les résultats.

L'UNFPA assure l'exécution financière du projet sur la base des requêtes transmises par le Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale et de la Famille et d'autres partenaires de mise en œuvre, notamment le CIFAD. Tous les biens et matériels acquis dans le cadre de ce projet font l'objet d'inventaire annuel selon les procédures de l'UNFPA. Ils sont la propriété du projet et ne seront réaffectés qu'après la clôture du projet suite à une décision qui sera prise en accord avec le Gouvernement.

III.2. Suivi et évaluation

Le suivi des activités du projet est assuré à travers des réunions techniques auxquelles participent l'UNFPA (Assistant au Représentant, Chargé de programme, Consultante en genre, Assistant Administratif et Financier), Direction Générale de la Promotion de la Femme (Directrice Générale, Directeur des Programmes et Projets de la Femme) et le CIFAD (Présidente du CIFAD ou son représentant). En 2009, plusieurs réunions techniques ont été tenues tandis qu'une seule mission de supervision a été réalisée par le CIFAD dans le cadre de l'identification des groupements /associations féminins. Les réunions techniques de suivi et de supervision ont permis d'identifier les faiblesses du CIFAD notamment en matière de passation de marché, d'élaboration des rapports d'activités, de classement de dossiers, etc. Quant à la mission de supervision de la micro-évaluation, elle a permis de noter que l'insécurité constitue un risque majeur et que le suivi régulier des groupements/associations était fortement recommandé pour mettre en confiance les femmes desdites zones, mais aussi de s'assurer qu'elles s'approprient les kits de production qui leur sont remis.

IV. Résultats

Les activités réalisées dans le cadre du projet ont abouti aux résultats suivants :

- (i) Le recrutement d'une Consultante Nationale en genre et d'un Assistant Administratif et Financier qui ont assuré le suivi opérationnel et financier de la mise en œuvre des activités du projet.

- (ii) La réalisation d'une micro-évaluation des principales organisations féminines en termes de capacités d'organisation et de gestion des activités génératrices de revenus. Cette étude a conduit d'une part à l'identification d'une centaine de groupements/associations féminins qui ont été par la suite regroupés en 60 organisations féminines (24 dans l'Ouham-Pendé et 36 dans l'Ouham) selon les domaines d'intérêt et la localisation, ainsi que de leurs besoins en kits de production et de disposer d'une base de données sur les structures associatives féminines des deux préfectures couvertes d'autre part. Par ailleurs, les capacités de CIFAD ont été davantage renforcées dans le domaine d'analyse des données et d'élaboration d'une base de données sur les organisations féminines.
- (iii) L'élaboration du manuel de formation sur l'organisation des groupements et la gestion des activités génératrices de revenus. Ce manuel devrait être utilisé pour assurer la formation en cascade des autres membres de groupements/associations féminines.
- (iv) La formation de 169 membres desdites organisations féminines dont 147 femmes et 22 hommes qui devraient prendre le relai de la formation auprès des autres membres.
- (v) L'identification des fournisseurs de kits de production.

Ces progrès non moins importants s'inscrivent essentiellement dans le cadre de l'atteinte d'un seul résultat (résultat n°1 : mise en place des activités génératrices de revenus) sur un total de 3 soit un taux de réussite de 33,3%.

Ce taux apparemment faible est dû (i) à la durée assez longue de la micro-évaluation, notamment au niveau de l'analyse des données, la production du rapport par le CIFAD et sa validation par le comité de pilotage ; (ii) le temps relativement long (environ un mois) consacré à la formation des membres des organisations sur les AGR ; (iii) l'étroitesse du marché national qui n'a pas permis d'identifier des fournisseurs fiables et de disposer à temps des kits de production ; et (iv) le contexte socio-économique et politique qui prévaut dans les deux préfectures qui a retardé l'octroi des micro-crédits car il fallait mettre en place un mécanisme pour s'assurer que les fonds empruntés devaient être remboursés ceci dans l'optique de pérenniser les investissements réalisés.

La stratégie adoptée par le Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale et de la Famille et le CIFAD pour la mise en œuvre du projet est basée sur la complémentarité des actions. Ainsi les activités du projet ont été principalement orientées vers les organisations féminines des zones rurales non couvertes par les interventions des autres ONG, notamment internationales. De plus, la collaboration avec certaines structures étatiques (ACDA, ANDE) ou de la société civile (CARITAS, SOLIDARITE) s'est révélée nécessaire pour certains types de formation tels que le dressage des bœufs, le fumage de poisson, la charcuterie et la fromagerie moderne, etc.

V. Plan de travail futur

Pour parvenir à la réhabilitation socio-économique et la participation effective des femmes aux efforts de promotion et de consolidation de la paix dans les deux préfectures couvertes par le projet, les activités ci-dessous seront exécutées de janvier à juin 2010 :

RESULTATS ET ACTIVITES	CALENDRIER						PARTIE RESPONSABLE	MONTANT EN \$	
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin			
RESULTAT 1 : AU MOINS 200 FEMMES AFFECTEES PAR LES CONFLITS REALISENT DES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS SUR L'ENCADREMENT DES ASSOCIATIONS/GROUPEMENTS FEMININS									
Activité n° 1 : Fournir des micro-crédits en espèces et en nature (kits de production) en fonction des activités génératrices de revenus	x	x	x	x	x	x	CIFAD	PM	
Activité n° 2 : Organiser des missions de supervisions et de suivi pour l'encadrement des associations et groupements partenaires			x	x	x	x	CIFAD/DGPF /UNFPA	70 000	
RESULTAT 2 : AU MOINS 200 FEMMES DES ASSOCIATIONS/GROUPEMENTS FEMININS APPUIENT DES FEMMES AFFECTEES PAR LES CONFLITS POUR DES ACTIONS DE SANTE DE LA REPRODUCTION ET DE PREVENTION DES GBV									
Activité n°1 : Former et sensibiliser les membres des associations/groupements sur la santé de la reproduction (Consultations prénatales, accouchements assistés par un personnel de santé, planification familiale), la prévention des IST, VIH & SIDA et des GBV				x	x		ACABEF	77 021	
Activité n°2 : Appuyer la mise en place d'une caisse de solidarité à partir des ressources des associations/groupements en vue de contribuer à la prise en charge des maladies épisodiques				x	x	x	CIFAD	PM	
RESULTAT 3 : AU MOINS 200 FEMMES DES ASSOCIATIONS/GROUPEMENTS FEMININS DES ZONES D'INTERVENTION DU PROJET PARTICIPENT AUX ACTIVITES DE MOBILISATION ET DE SENSIBILISATION SUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX.									
Activité n°1 : Organiser des activités de plaidoyer pour une bonne représentation des femmes dans les structures communautaires en vue de leur participation aux activités communautaires pour la consolidation de la paix				x	x	x	DGPF/OCODEFA D	40 595	
Activité n°2 : Organiser des activités de CCC, de sensibilisation et de mobilisation sur la consolidation de la paix				x	x	x	DGPF/OFCA	40 595	
GESTION ADMINISTRATIVE DU PROJET									
Frais de gestion UNFPA (7%)						x	UNFPA	18 918	
Frais de gestion CIFAD (7%)						x	UNFPA	23 061	
TOTAL GENERAL									270 190

VI. Indicateurs de performance

- 300 groupement/associations associations féminins recensés ;
- 60 groupements/associations féminins viables retenus ;
- Base de données sur les groupements/associations disponible ;
- 5 modules de formations élaborés et dispensés (Gestion des organisations, Notion d'entrepreneuriat, gestion des AGR, Gestion des tontines, Relations avec les institutions financières)
- 169 leaders dont 147 femmes et 22 hommes formés

VII. Abréviations et sigles

ACABEF	: Association Centrafricaine pour le Bien-Etre Familial
ACDA	: Agence Centrafricaine pour le Développement Agricole
AGR	: Activités Génératrices de Revenus
ANDE	: Agence Nationale pour le Développement de l'Elevage
CCC	: Communication pour le Changement de Comportements
CIFAD	: Comité International des Femmes Africaines pour le Développement
DGPF	: Direction Générale de la Promotion de la Femme
DIRCAB	: Directeur de Cabinet
FACE	: Formulaire harmonisé d'Autorisation de financement et de confirmation des dépenses
GBV	: Violences Basées sur le Genre
MASSNF	: Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale et de la Famille
OCODEFAD	: Organisation pour la Compassion et la Défense des Familles en Détresse
OFCA	: Organisation des Femmes Centrafricaine
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
RCA	: République Centrafricaine
SIDA	: Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise
SR	: Santé de la Reproduction
UN	: Nations Unies
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
VIH	: Virus d'Immunodéficience Humaine.